

Paris, le 28 avril 2017

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 MAI 2017**

Suite à des échanges avec des actionnaires institutionnels concernant la résolution 8 sur la rémunération 2016 du Président-Directeur Général, et plus particulièrement sur le plan d'actions de performance « Airgas » du 29 juillet 2016, la Société souhaite communiquer les éléments suivants :

Spécifiquement pour le Président-Directeur Général, M. Benoît Potier, la Société entend ajouter aux conditions de performance du Plan d'actions de performance « Airgas » qui lui sont applicables, **une condition supplémentaire. Cette condition, dont les modalités seront précisées ultérieurement, porte sur la réalisation des synergies Airgas, tel que communiqué aux marchés financiers le 15 février 2017.**

Cette modification sera soumise au Conseil d'Administration pour approbation et sera actée par le Président-Directeur Général qui a d'ores-et-déjà déclaré y être favorable.